

Le service d'accompagnement et de maintien de l'enfant à domicile

<p>RÉSUMÉ</p> <p>Le projet et ses objectifs</p> <p>Le service d'accompagnement et de maintien de l'enfant à domicile (SAMED) est rattaché à la Direction enfance, adolescence, famille du département du Cher et s'inscrit dans une démarche à mi-chemin entre la mesure éducative classique (AED ou AEMO) et la mesure de placement. À partir d'une approche systémique, il s'agit d'une mesure qui s'adresse à l'ensemble de la famille et qui vise à remobiliser les parents et l'enfant sur leurs ressources, encourager leur capacité d'agir et les réinscrire dans leur environnement social.</p> <p>Cadre et modalités d'intervention</p> <p>Il peut s'agir d'une première mesure pour certaines familles lorsque l'AED n'est pas suffisant ou au contraire s'inscrire dans le cadre d'une mesure judiciaire de placement à un retour au sein du foyer parental. Trois temps forts la constituent et permettent d'évaluer le contexte, le développement de l'enfant, les capacités parentales, les ressources parentales et les interactions parents-enfants : l'entrée dans le dispositif (qui permet l'évaluation de la situation), le suivi éducatif au domicile (par l'éducateur référent sur une période de 12 mois), et les entretiens en fin de mesure (afin de faire un bilan du chemin parcouru).</p>	<p>DATE DE PUBLICATION Octobre 2012</p>
	<p>LOCALISATION Cher (18)</p>
	<p>PUBLIC CIBLE Enfants, parents</p>
	<p>TYPE D'INTERVENTION Placement éducatif à domicile</p>
	<p>THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE Étayage parental</p>

PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

Le service d'accompagnement et de maintien de l'enfant à domicile (SAMÉD) a été créé par le Conseil général du Cher au mois de janvier 2012. Il est situé à Vierzon au sein du centre médico-social (CMS).

SERVICE GÉRANT L'ACTION

Le SAMÉD est un service de la Direction enfance, adolescence, famille (DEAF) du Conseil général du Cher.

PERSONNE À CONTACTER

Aurélie Martin

Directrice enfance adolescence famille

Direction générale adjointe solidarités et cohésion sociale

Conseil général du Cher

Place Marcel Plaisant, F - 18 023 Bourges cedex

Tél. : 02 48 27 69 90 ; Mél : aurelie.martin@cg18.fr

Brigitte Fiocre

Chef de service socio-éducatif Nord-Ouest et du SAMÉD

de la Direction enfance, adolescence, famille

Rue Hertault de Lamerville, BP- 612, 18016 Bourges Cedex

Tél. : 02 48 55 00 00 ; Mél : brigitte.fiocre@cg18.fr

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

Dans le cadre de l'expérimentation, le SAMÉD est habilité pour intervenir à domicile auprès de 15 familles sur Vierzon.

CADRE JURIDIQUE

Le SAMÉD est un service du Conseil général en gestion directe. Il est intégré dans le service départemental chargé de la protection de l'enfance. Il intervient exclusivement sur la base de mesures administratives (de type AED) en complément parfois de décisions judiciaires (en cas de placement de l'enfant), soit en mesure avec maintien à domicile (SAMÉD dit « première mesure »), soit en accompagnement de retour au domicile d'enfants placés, avec des formules d'accueil séquentiel (SAMÉD dit « retour en famille »). S'il trouve sa légitimité dans la loi du 5 mars 2007, le SAMÉD, par sa forme, permet de réaffirmer le principe de participation de la famille au projet de l'enfant énoncé par la loi du 2 janvier 2002 et du droit de vivre avec ses parents affirmé par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

FINANCEMENT

Le prix de journée est de 40 euros par enfant.

ÉLABORATION DU PROJET

CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

Le SAMÉD est issu d'une réflexion portant sur la nécessité dans certaines situations relevant de la protection de l'enfance de maintenir l'enfant au sein de sa cellule familiale, et de préserver le lien quotidien avec ses parents. Depuis 2009, le département faisait le constat que des « outils » manquaient dans le cadre des actions en protection de l'enfance. Au regard de certaines expériences non satisfaisantes de placements, d'effets indésirables produits sur la cellule familiale (notamment des difficultés d'attachement de l'enfant à sa famille), d'insatisfactions énoncées de parents, le Conseil général du Cher s'est engagé dans l'expérimentation de réponses innovantes et alternatives aux réponses traditionnelles de la protection de l'enfance. Entre la mesure judiciaire éducative d'AEMO (aide éducative en milieu ouvert) et administrative d'AED (aide éducative à domicile) et le placement, il leur semblait que quelque chose était à penser auprès des familles. L'envie de faire évoluer les pratiques et de voir un nouvel outil dans leur département a été au cœur de la création du SAMÉD. Le SAMÉD s'inscrit donc entre la mesure éducative classique (AED ou AEMO) et la mesure de placement et participe aux outils de prévention et de protection de l'enfance. La Direction enfance, adolescence, famille (DEAF) du Conseil général du Cher a choisi Vierzon pour plusieurs raisons : sur ce secteur, l'ensemble des équipes des différents services avait la volonté de modifier leur modalité d'intervention dans le service rendu aux usagers. Une plateforme écoute évaluation (PEE) et des entretiens familiaux qui utilisent l'approche systémique avaient été mis en œuvre. L'antenne de Vierzon du Foyer de l'Enfance mettait également deux lits à disposition du SAMÉD en cas d'urgence. De plus, le mailage institutionnel et associatif de Vierzon pouvait favoriser l'intégration des familles dans leur environnement. En effet, dans cette ville, le travail en partenariat avec les différents services sociaux est historiquement conséquent et le réseau associatif y est numériquement important, ce qui permet à l'équipe SAMÉD de solliciter plus facilement ces différents acteurs pour soutenir les familles en difficultés éducatives.

PERSONNE(S) À L'INITIATIVE DU PROJET

Le projet n'émane pas d'une seule personne mais est le fruit d'une réflexion pluridisciplinaire entre la Direction enfance adolescence famille, la Direction de l'animation et du développement social des territoires, le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), la PMI, les chefs de services socio-éducatifs et les travailleurs sociaux de secteurs qui étaient intéressés par le projet.

RÉFÉRENCES À UN PROJET DU MÊME TYPE

Le SAMED a fait référence au Service d'adaptation progressive en milieu naturel (SAPMN) du Gard qui a débuté ce type de mesure sur quelques situations au début des années 1980¹.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Les éducateurs du SAMED ne s'appuient pas sur des références théoriques. Ils construisent le suivi socio-éducatif des familles à l'appui de leur propre expérience professionnelle. Néanmoins, le psychologue et l'éducatrice de la DEAF qui travaillent à temps partiel pour le SAMED utilisent respectivement l'approche clinique et l'approche systémique.

PUBLIC VISÉ

Le SAMED est une première mesure pour certaines familles. Il est privilégié lorsque que les travailleurs sociaux rencontrent une situation familiale où ils ont pu se poser la question du placement sans que les indications à séparer soient pleinement réunies. Ainsi, le SAMED vise des familles à risques, où l'AED ne serait pas suffisant mais où le placement constituerait une mesure trop forte.

Pour d'autres familles, le SAMED s'inscrit dans un parcours antérieur en protection de l'enfance. Il est envisagé pour des familles qui sont déjà suivies dans le cadre de mesure judiciaire de placements et dont l'enfant placé a besoin d'un retour soutenu au sein du foyer parental. Ces familles font donc l'objet d'une double mesure.

Pour le moment, le public qui a intégré le SAMED est composé majoritairement de parents qui présentent des déficiences intellectuelles, et qui sont considérés comme handicapés mentaux. Ces parents bénéficient souvent d'une activité professionnelle dans un établissement de travail protégé (CAT), et sont sous tutelles ou curatelles. Le dispositif est proposé essentiellement lors d'un dysfonctionnement des expressions affectives, des carences éducatives, des difficultés relationnelles.

Mais, selon les professionnels interrogés, il est nécessaire qu'un attachement réciproque entre parents et enfants existe pour entrer dans le SAMED. Le lien affectif parent-enfant doit être suffisamment réel pour faire émerger le désir d'agir sur le dysfonctionnement familial. Mais d'autres conditions sont nécessaires à la mise en œuvre du maintien de l'enfant à domicile : les parents doivent être d'accord sur un minimum de constats identifiés et manifester leur désir que ça change. Les familles doivent avoir des capacités à exercer une fonction parentale sur laquelle il sera possible de s'appuyer. Elles devront donc être mobilisables sur leurs

potentialités et leurs ressources personnelles. Enfin, il s'agit de situations familiales où la discontinuité de l'exercice de la fonction parentale ne met pas l'enfant en danger en permanence. De fait, la mise en œuvre d'une mesure SAMED est, selon l'équipe, incompatible avec les situations de danger immédiat, de danger physique ou psychique, de risque de dangers sexuels, d'une maladie mentale non stabilisée, ainsi que dans les situations d'urgence.

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

Le service se compose d'une chef de service dont la proportion de temps de travail pour le SAMED est de 15 %, d'un psychologue DEAF qui travaille à 17 % pour le SAMED, d'une éducatrice DEAF pour l'évaluation formée à l'approche systémique qui s'investit à 14 %, et de trois éducateurs pour 2,70 ETP (l'un des éducateurs étant à 90 %, un autre à 80 %).

OBJECTIFS DU PROJET

Le SAMED vise trois objectifs :

- permettre une prise de conscience par la famille de son propre fonctionnement ou système familial. Parents, enfant et professionnels vont ensuite agir dessus, ce qui implique une mobilisation et une participation active des familles dans leur volonté de changement.
- remobiliser les parents et l'enfant sur leurs ressources et leurs potentialités personnelles.
- réinscrire la famille dans son environnement. En effet, le SAMED a pour objectif de réinsérer les acteurs dans le tissu social de la ville. Ces familles sont souvent « sans appuis ». L'idée de l'équipe est de faire en sorte que quand elle « s'effacera » de l'environnement de la famille, celle-ci s'appuiera sur le réseau existant.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

2009

DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION

Janvier 2012

1. Mesure SAPMN qui a été officialisée lors du premier schéma de l'enfance du Conseil général du Gard, en 1990. Voir sur ce point la fiche ONED/ONPE.

GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

Mi-2006

Mise en place de rencontres mensuelles d'échange ASE-PMI-service social pour évoquer les situations suivies par des travailleurs sociaux de secteur et mise en place progressive d'AED en vue de préparer des placements (ces mesures AED se sont finalement maintenues avec l'appui de TISF).

2007

Prise en compte de la réforme de la protection de l'enfance.

2009

Publication du rapport de l'IGAS qui souligne que le département du Cher a beaucoup de placements longs, avec des retours en familles délicats à mettre en place et restructuration de l'antenne du foyer de l'enfance de Vierzon passant de 24 à 16 places; 3 postes sont gelés pour soutenir une innovation.

2011

Sélection du projet SAMED par le Fonds national de financement de la protection de l'enfance dans le cadre de l'appel à projets 2011-2013.

Janvier 2012

Ouverture du SAMED.

Juillet 2012

4 familles suivies au sein de ce service.

Janvier 2013

12 familles suivies.

DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

La mesure d'accueil du SAMED comprend plusieurs étapes avant, pendant et après sa mise en œuvre.

Avant

La Direction animation et développement social du territoire (par l'intermédiaire du travailleur social du secteur) ou la PMI sollicite une mesure pour une famille lors d'une réunion d'évaluation pluridisciplinaire. Cette **plateforme d'échange et d'évaluation (PEE)** au sein de la circonscription, est la porte d'entrée de l'orientation de la situation familiale vers le SAMED. Cette instance de travail pluridisciplinaire qui réunit les trois directions en charge de la protection de l'enfance (Direction d'animation et de développement social des territoires [DADST]- Santé, protection maternelle et infantile [SPMI]-DEAF), met en synergie l'ensemble des compétences des équipes afin d'analyser des situations d'enfant en danger ou en risque de l'être. Si les conditions sont requises pour une intervention éducative à domicile dans cette famille, cette proposition est validée par le collectif de professionnels.

Une rencontre est ensuite organisée avec le travailleur social à l'origine de la demande et le chef de service du SAMED pour présenter la mesure à la famille et recueillir leur accord. Le SAMED intitule cette étape « **entretien de présentation à la famille** ».

Puis, la famille reçoit un courrier qui lui signale que dans l'éventualité de la mise en place d'une mesure SAMED une évaluation de la situation est nécessaire. S'appuyant sur la réforme du 5 mars 2007 de la protection de l'enfance qui fait de l'évaluation un préalable obligatoire à la mise en place de toutes prestations, le dispositif SAMED a mis en place un temps d'entretien d'évaluation intitulé « **entretiens d'élaboration** » avec le psychologue et l'éducatrice de la Direction de l'enfance et de l'adolescence et de la famille de deux à quatre rendez-vous maximum, qui peuvent se dérouler sur deux mois, ce qui constituent un niveau soutenu pour les parents. Le protocole d'évaluation est allégé pour les familles qui sont dans une mesure judiciaire et dont la mesure SAMED est un retour de l'enfant placé dans sa famille, le psychologue et l'éducatrice les connaissant déjà. Les entretiens sont réalisés afin d'identifier les besoins et de co-élaborer avec la famille les objectifs et les modalités de l'intervention. À ce moment-là, la famille ne signe pas de contrat. Cet entretien d'évaluation consiste à cerner quelques objectifs, à mesurer la participation et l'engagement des parents, la faisabilité de la mesure et à expliquer ce à quoi ils doivent s'attendre. Le psychologue et l'éducatrice identifient le niveau d'adhésion et la capacité de la famille à s'engager à changer leur fonctionnement familial. Très souvent, l'enfant est considéré par les parents comme le « mauvais objet ». Il s'agit d'identifier avec les parents en quoi l'enfant fait symptôme d'un fonctionnement familial. Selon le psychologue et l'éducatrice, il faut qu'il y ait au minimum un embryon de remise en cause, une envie de changement pour entrer dans la mesure SAMED car cette mesure ne vise pas seulement l'enfant mais l'ensemble de

la famille. Ces professionnels essaient de voir comment les parents analysent leur situation et s'ils acceptent une présence quotidienne chez eux. Le psychologue et l'éducatrice ont constitué une fiche d'évaluation qui comprend une analyse du contexte (familial, socio-économique, du réseau social), du développement de l'enfant (anamnèse, éléments de santé, développement psychomoteur, développement psycho-affectif, vie sociale), de la fonction parentale (géogramme, compétences, capacités/incapacités, freins), des ressources parentales (historique des différentes interventions auprès de la famille, reconnaissance des difficultés, acceptation de ses responsabilités dans la problématique familiale, possibilité et mobilisation des parents, perspectives et capacité d'ajustement), des interactions parents-enfant (attachement, répartition des rôles et places de chacun).

Dans le cadre des entretiens préalables à l'entrée du dispositif, l'enfant seul, peut également être rencontré afin de saisir sa perception de la situation familiale. Mais pour le moment, depuis la création du SAMED, les enfants sont rarement présents au cours de ces entretiens avec les parents et n'ont pas encore été sollicités seuls.

Le temps de l'évaluation acte donc si la famille entre dans le dispositif SAMED. Si le SAMED n'est pas réalisable auprès d'une famille, le dossier de celle-ci est dirigé vers l'assistante sociale de secteur.

Si le constat est positif pour entrer dans la mesure SAMED, le projet est présenté à l'équipe éducative afin d'organiser sa mise en œuvre lors d'une réunion de **synthèse d'admission**. La famille est de nouveau reçue par la chef de service et un éducateur qui présentent le projet SAMED ainsi que l'équipe qui interviendra à son domicile. C'est l'étape de la **finalisation du contrat**. Le livret d'accueil est remis à la famille qui signe le contrat d'accompagnement personnalisé pour l'intervention éducative à domicile. Les parents sont informés qu'en cas de difficultés aggravées ou de crise familiale aigue, le mineur pourra être temporairement séparé de sa famille et accueilli au centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) sur l'antenne de Vierzon. La durée du contrat est conclue pour une durée d'un an mais elle peut être modulée à la suite des points d'évaluation prévus au cours de l'accompagnement.

Pendant

La mesure SAMED débute vraiment quand l'éducateur référent se présente au domicile de la famille.

Lors de ce premier rendez-vous au domicile, l'éducateur est accompagné par son co-référent. Selon les trois éducateurs, les familles ont au départ de l'appréhension mais quand elles les voient au sein de leur foyer, elles s'apaisent. Les éducateurs SAMED présentent à nouveau le service et les objectifs issus de l'évaluation. Ce temps-là est pour les professionnels un « temps d'approvisionnement ». Les premières

semaines, l'éducateur et la famille sont en co-observation et apprennent à se connaître. Ces premiers temps sont très importants pour l'équipe SAMED car ils sont au cœur de la bonne entente avec les familles et du bon déroulement de la mesure. Les éducateurs sont à leur domicile à des temps particuliers : au moment du petit-déjeuner, du coucher. Ils sont donc dans l'intimité des familles. C'est pourquoi ils leur donnent aussi rendez-vous au CMS, en raison de son caractère plus neutre, ce qui est nécessaire selon les éducateurs pour reposer la « relation d'accompagnement ».

L'équipe SAMED fait du sur-mesure pour chacune des familles. Des familles sont vues tous les jours, d'autres, plusieurs fois dans la semaine. L'intervention consiste à travailler avec les familles sur le quotidien autant à l'intérieur du foyer qu'à l'extérieur.

Au niveau des interventions qui concernent l'espace du foyer, des plannings, des semainiers sont réalisés car ce sont des familles qui ont besoin de rituels. Dans une situation d'accompagnement de retour à domicile d'un enfant placé, des plannings des visites de l'enfant sont conçus : les semainiers organisent la première nuit, la première sieste, le repas du soir, le moment du bain de l'enfant. Dans certaines familles, le lundi est consacré pour les éducateurs à la réalisation de menus avec eux, le mardi, aux courses de la semaine. À partir des menus et des courses, l'équipe SAMED peut par ailleurs travailler sur l'équilibre alimentaire de la famille. Des ateliers de confection de pâtisserie sont également réalisés par les éducateurs.

Concernant les interventions éducatives qui touchent l'extérieur du foyer familial, les éducateurs organisent des sorties pique-nique, accompagnent les familles à des fêtes, à la crèche. Le but de ces activités est d'intégrer ces familles dans leur environnement. Selon les éducateurs, les parents sont souvent en retrait du fait de parcours spécialisés : le regard des autres n'est pas simple pour eux, se déplacer est difficile. En faisant participer les parents à des apprentissages de leur enfant, tels que faire de la trottinette, aller à la piscine, les éducateurs du SAMED témoignent que ces parents redeviennent peu à peu parents. Par le biais de ces activités, l'équipe SAMED essaie d'« éveiller les sens parentaux ».

Les parents se réinvestissent d'un point de vue affectif et au niveau des apprentissages vis-à-vis de leur enfant. Les professionnels du SAMED soulignent qu'ils ont inversé leur regard porté sur les familles par rapport à leurs pratiques professionnelles antérieures : ils ne regardent plus la famille par ses carences mais par ses capacités. Le SAMED pointe aux parents leurs compétences.

Durant la mesure, les familles sont à plusieurs reprises reçues au CMS à la suite de réunions de synthèse réalisées par les professionnels. La première synthèse à laquelle participent le chef de service SAMED, le psychologue et les

intervenants à domicile permet de réajuster l'intervention si besoin. Les parents sont reçus en fin de réunion. Le SAMED restitue la synthèse aux parents, recueille leurs observations et poursuit ainsi le travail de collaboration engagé. Des synthèses sont ensuite organisées aux 3 mois, 6 mois et 9 mois de la mesure. Plus globales que la première réunion de synthèse, elles regroupent l'équipe SAMED et les intervenants extérieurs. Elles permettent d'assurer un suivi partagé de la situation ; les parents sont rencontrés en amont afin de recueillir leurs observations et sont ensuite reçus par l'équipe SAMED qui leur restitue et fait un partage des conclusions de la synthèse avec eux.

Une synthèse annuelle est envisagée par l'équipe SAMED.

Après

Deux entretiens viennent clôturer l'intervention² :

- Un entretien de clôture assure la transition avec le collègue du secteur et permet aux parents de faire le bilan du chemin parcouru, et d'identifier les axes à suivre.
- Un entretien six mois après la fin de l'accompagnement évalue, ensemble, les premiers pas hors du dispositif et permet à la famille un échange rassurant avec les professionnels.

PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'ACTION (ET AUTRES SERVICES)

Le SAMED est constitué d'une chef de service, d'un psychologue, d'une éducatrice spécialisée chargée de l'évaluation et de trois éducateurs spécialisés intervenant à domicile. Il est en lien avec de nombreux autres services : les familles étant également suivies dans d'autres situations, le SAMED peut être par exemple en contact avec le tuteur des parents, la famille d'accueil de l'enfant, le juge, le référent ASE, le travailleur social de secteur.

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

Les professionnels sont très impliqués auprès des familles. Les trois éducateurs fonctionnent en coréférence auprès de toutes les familles suivies. Leur travail est difficile dans la gestion de la relation de proximité. Les éducateurs ont donc élaboré des techniques de distanciation vis-à-vis des familles telles que le vouvoiement ou la rencontre en lieu neutre au CMS, une fois par semaine.

IMPLICATION DE LA HIÉRARCHIE ET AUTRES INSTITUTIONS

Le service SAMED dépend du Conseil général, de fait la direction (la DEAF) est directement impliquée dans ce dispositif.

2. Lors de la visite de l'ONED/ONPE, l'équipe SAMED n'avait pas encore clôturé de mesures.

TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

Trois temps régulent le travail collectif :

- Une réunion d'équipe tous les 15 jours pendant 2 h 30-3 h entre le chef de service, le psychologue et l'éducatrice de la DEAF formée à l'approche systémique, les éducateurs SAMED.
- Des temps d'échanges informels.
- Une réunion mensuelle avec les équipes DEAF-Vierzon et le SAMED.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

Les modalités d'entrée en contact des éducateurs du SAMED sont intensives. L'équipe SAMED voit quotidiennement les familles à leur domicile mais aussi dans les locaux du centre médico-social et accompagne les familles à des sorties.

IMPLICATION DES USAGERS

Les usagers sont impliqués à presque chaque étape de la mesure. Ils ne participent cependant pas aux réunions de synthèses organisées entre professionnels de différents services. Toutefois, l'équipe SAMED fait des restitutions de ces rencontres aux parents dès la fin de la réunion de synthèse.

Par ailleurs, il est intéressant de souligner que le SAMED lors de notre visite nous a fait rencontrer deux familles, ce qui démontre un souci de leur part d'impliquer les premiers bénéficiaires de la mesure.

AMPLITUDE D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DES USAGERS

Le service SAMED fonctionne du lundi au vendredi de 8 h à 21 h et le samedi de 9 h à 17 h. Le dimanche, en cas de crise au sein d'une famille, une astreinte téléphonique est assurée par les cadres du CDEF³. L'objectif est de rassurer les familles.

MODALITÉS D'INFORMATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE DISPOSITIF

Le SAMED commence à être bien repéré par les autres institutions telles que les centres sociaux, la mairie, les services de l'Éducation nationale, les centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS), mais il souligne qu'il faut encore du temps pour que l'équipe soit reconnue, pour que les autres collègues s'approprient leurs démarches, compte tenu du caractère récent de la création du SAMED (janvier 2012).

PLACE DE L'ACTION PAR RAPPORT AU SYSTÈME DANS LEQUEL ELLE S'INSÈRE

—

3. Ils n'ont pas eu pour le moment d'appel le dimanche.

RÉAMÉNAGEMENT OU ÉVOLUTION DU PROJET

—

AUTRE PROJET ACTUEL

—

**REGARD DES ACTEURS
SUR LE PROJET****(REGARD CRITIQUE, ENTRAVES OU FREINS
AU DÉVELOPPEMENT, LIMITES DE L'ACTION...)**

L'équipe SAMED souhaiterait avoir des locaux à eux, un lieu qui soit différent du CMS. Elle aimerait également être formée en approche systémique et que le temps affecté de la chef de service au SAMED soit augmentée. Elle tient aussi à signaler l'importance de protéger le temps d'évaluation du SAMED, ce temps faisant parfois l'objet de vives discussions avec les travailleurs sociaux de secteur qui souhaiteraient que les décisions soient prises plus rapidement.

**ÉLÉMENTS RELATIFS
À L'ÉVALUATION****L'ACTION A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ?**

Non mais comme le projet SAMED a été sélectionné par le Fonds national de financement de la protection de l'enfance et par la Mission nationale de l'évaluation, leur action sera évaluée en juin 2013.

**AUTRES MODALITÉS DE RÉGULATION DE L'ACTION
(CADRE, PROTOCOLE, RYTHME...)**

—

PISTES EN VUE D'UNE ÉVALUATION

L'ONED/ONPE pense que la supervision à destination des travailleurs sociaux est nécessaire compte tenu de leur grande proximité avec les familles et les problèmes que cela pose.

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée en : octobre 2012

À partir de :

- entretiens collectifs avec la directrice adjointe DEAF, la chef de service du SAMED, le psychologue DEAF, les trois éducateurs SAMED, la responsable du pôle éducatif, la directrice et la chef de service et du Foyer de l'enfance de Vierzon.
- entretiens avec deux familles.
- recueil d'archives : livret d'accueil du SAMED à destination des parents ; le contrat d'accompagnement de maintien à domicile ; différentes lettres de rendez-vous (évaluation de la situation avant d'entrer dans le SAMED, réunions de synthèse entre professionnels, bilan avec la famille sur l'évolution de la situation) ; document de travail de la DEAF sur le service d'accompagnement et de maintien de l'enfant au domicile, fiche d'évaluation, fiches bilan aux 3-6-9 mois de la mesure.